

AFFAIRE N° 1. - BUDGET PRIMITIF 1973.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le BUDGET PRIMITIF pour l'année 1973. Il s'élève, en RECETTES et en DEPENSES, en opérations réelles à 3 513 577 468 Frs.

=====

Les principales opérations sont les suivantes :

<u>SECTION d'INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Chap. 900 - Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs		16 400 000
901 - Voirie	149 465 000	209 265 000
902 - Réseaux	333 500 000	350 800 000
903 - Equipements scolaire et culturel	651 635 000	689 335 000
904 - Equipements sanitaire et social		6 500 000
906 - Services industriels et commerciaux		2 500 000
908 - Urbanisme et habitations.		8 000 000
909 - Autres équipements		3 000 000
925 - Mouvements financiers (remboursement emprunt capital)		175 000 000
	-----	-----
T O T A L	1 134 600 000	1 460 800 000
Prélèvement sur les recet- tes ordinaires pour couvrir le défi- cit de la SECTION d'INVESTISSEMENT	326 200 000	
	-----	-----
TOTAL EGAL	1 460 800 000	1 460 800 000
	=====	=====

<u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Chap. 930 - Services financiers.....	5 000 000	128 500 000
931 - Personnel permanent	35 051 000	597 500 000
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	50 000	96 600 000
934 - Administration générale .	200 000	211 000 000
936 - Voirie communale	111 000	421 950 000
A reporter	40 412 000	1 455 550 000

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Reports	40 412 000	1 455 550 000
Chap. 940 - Relations publiques	25 218 000	16 486 350
942 - Sécurité et Police	10 000	11 099 420
943 - Enseignement	50 000	115 500 000
944 - Oeuvres sociales scolaires	27 240 000	137 690 000
945 - Sports	4 605 000	10 205 000
950 - Services sociaux à comptabilité distincte	50 000	
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte ..	1 600 000	10 370 000
953 - Hygiène et Protection sanitaire	100 000	3 575 000
955 - Aide Sociale	1 500 000	270 700 000
965 - Domaine productif de revenus	5 046 000	
967 - Service à caractère industriel	28 700 000	5 040 000
970 - Charges et produits affectés	30 650 000	1 461 698
971 - Service fiscal	771 429 764	14 400 000
972 - Service fiscal (taux variable)	568 400 000	700 000
977 - Service fiscal (impôts complémentaires)	873 966 704	
	-----	-----
T O T A L	2 378 977 468	2 052 777 468
Report des dépenses	2 052 777 468	

Soit un excédent de recettes de	326 200 000	
	=====	

qui a servi à couvrir le déficit de la SECTION d'INVESTISSEMENT.

En résumé, le présent budget s'établit ainsi :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
- SECTION d'INVESTISSEMENTS	1 134 600 000	1 460 800 000
- SECTION de FONCTIONNEMENT	2 378 977 468	2 052 777 468
	-----	-----
	3 513 577 468	3 513 577 468
	=====	=====

Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le constater, j'ai tenu à ce que ce budget soit présenté avant la fin de l'année, et non pas au début de l'année, prochaine, comme cela se faisait d'habitude. Il est en effet plus logique de démarquer une année nouvelle avec un budget déjà fixé. D'autre part, il fallait le faire assez tôt, car, à compter du 5 DECEMBRE débute le Conseil Général et Monsieur Marcel HOARAU et moi-même serons très pris. Cette date est donc bien une date limite.

Avant de passer à l'étude du budget, chapitre par chapitre, je vous prie, de bien vouloir écouter le rapport du Président de la Commission des Finances.

M. HOARAU. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le budget qui vous est présenté est le fruit de nombreuses réunions de la Commission des Finances, depuis bientôt deux mois.

Ce budget est équilibré, en recettes et en dépenses, sans qu'il soit fait appel à une participation plus importante des contribuables dionysiens. Pour obtenir ce résultat, il a fallu serrer au plus près les dépenses prévisibles et éliminer toutes celles qui ne présentaient pas un caractère de grande urgence ou d'importance capitale.

Toutefois, certains adjoints ou conseillers municipaux ont souhaité que les dépenses, qu'il n'avait pas été possible d'inclure dans ce budget, soient cependant proposées au Conseil Municipal, moyennant une très faible augmentation du produit des centimes communaux (4 %), laquelle resterait d'ailleurs inférieure à la seule érosion monétaire. Ces crédits supplémentaires demandés sont tous affectés à des dépenses relatives à des investissements à caractère social ou à des équipements sportifs, culturels ou de loisirs pour les jeunes.

C'est ainsi qu'il est demandé :

- 2 000 000 pour la Caisse des Ecoles ;
- 3 000 000 pour l'aménagement de l'École de Joinville ;
- 3 000 000 pour l'acquisition de matériel pour les différents centres de jeunes ;
- 500 000 comme subvention au cyclisme ;
- 200 000 pour le fonctionnement du FOYER des JEUNES de la SOURCE ;
- 3 000 000 pour un foyer rural à Bois de Nèfles ;
- 1 000 000 pour un foyer de jeunes dans le quartier du fond de la Rivière ;
- 6 000 000 pour la création de bassins d'apprentissage de la natation ;
- 2 000 000 pour la construction d'abris d'attente des cars ;
- 1 000 000 pour la remise en état du Gymnase des Deux-Canons ;
- 5 000 000 pour extensions diverses des réseaux d'eau et d'électricité.

26 700 000

La Commission des Finances, compte tenu de l'accroissement très léger du produit des centimes (4 %) que représentent ces dépenses supplémentaires, a donné un avis favorable à la prise en considération de ces dépenses.

Le montant total du budget s'élèverait donc à 5 611 979 113 dont 3 540 277 468 d'opérations réelles.

L'état des principales opérations serait le suivant :

<u>SECTION d'INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Chap. 900 - Hôtel de Ville et Bâtiments administratifs ...		16 400 000
901 - Voirie	149 465 000	211 265 000
902 - Réseaux	333 500 000	355 800 000
903 - Equipements scolaire et culturel	651 635 000	703 335 000
904 - Equipements sanitaire et social		9 500 000
906 - Services industriels et commerciaux		2 500 000
908 - Urbanisme et habitations ..		8 000 000
909 - Autres équipements		3 000 000
925 - Mouvements financiers (remboursement emprunt capital)		175 000 000
T O T A L	1 134 600 000	1 484 800 000

Prélèvement sur les recettes ordinaires pour couvrir le déficit de la SECTION d'INVESTISSEMENT

350 200 000

T O T A L E G A L

1 484 800 000

1 484 800 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

DEPENSES

Chap. 930 - Services financiers	5 000 000	128 500 000
931 - Personnel permanent	35 051 000	597 500 000
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	50 000	96 600 000
934 - Administration générale ..	200 000	211 000 000
936 - Voirie Communale	111 000	421 950 000
A reporter	40 412 000	1 455 550 000

RECETTES

DEPENSES

REPORT	40 412 000	1 455 550 000
Chap. 940 - Relations publiques	25 218 000	16 986 350
942 - Sécurité et Police	10 000	11 099 420
943 - Enseignement	50 000	115 500 000
944 - Oeuvres scolaires sociales ...	27 240 000	139 690 000
945 - Sports	4 605 000	10 405 000
950 - Services sociaux à comptabilité distincte	50 000	
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte	1 600 000	10 370 000
953 - Hygiène et protection sanitaire	100 000	3 575 000
955 - Aide Sociale	1 500 000	270 700 000
965 - Domaine productif de revenus .	5 046 000	
967 - Service à caractère industriel	28 700 000	5 040 000
970 - Charges et produits non affectés	30 650 000	1 461 698
971 - Service fiscal	771 429 764	14 400 000
972 - Service fiscal (taux variable)	568 400 000	700 000
977 - Service fiscal (impôts complémentaires)	900 666 704	
T O T A L	2 405 677 468	2 055 477 468
Report des dépenses	2 055 477 468	
Soit un excédent de recettes .	350 200 000	

qui a servi à couvrir le déficit de la SECTION d'INVESTISSEMENT.

En résumé, le budget s'établit ainsi :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
- SECTION d'INVESTISSEMENT	1 134 600 000	1 484 800 000
- SECTION de FONCTIONNEMENT	2 405 677 468	2 055 477 468
	-----	-----
TOTAL EGAL	3 540 277 468	3 540 277 468
	=====	=====

LE MAIRE. - Je voudrais, tout de suite, faire un commentaire en ce qui concerne l'augmentation des 4 %. Ils représentent, en fait, une augmentation très minime des impôts communaux. Mais, nous avons pensé que nous ne devons pas retomber dans les erreurs passées. En effet, depuis 1965, il n'y avait eu aucune augmentation d'impôts et, en définitive, nous avons dû faire une augmentation de 70 %. A l'heure actuelle, avec ces 4 %, nous arrivons au total que nous aurions dû obtenir si, tous les ans, régulièrement, nous avons augmenté notre budget de 10 %. Mais, cela n'a pas été fait. Si nous laissons le budget tel qu'il est, il est évident que nous pourrions le boucler, mais il manquera les installations que nous vous avons citées. Sans être de première urgence, elles présenteront, rapidement, néanmoins, un caractère indispensable. Jusqu'à maintenant, nous n'avons qu'une seule Maison de Jeunes à Saint-Denis. Il s'est avéré qu'il en fallait plusieurs. Il en est de même pour toutes les autres demandes. Vous avez entendu, lors de la dernière session du Conseil Municipal, le réquisitoire de notre collègue Eric BOYER qui nous disait que les écoles de la ville vivaient, d'une manière générale, dans un état de mendicité. Effectivement, nous ne leur donnons que 2 000 000 de plus. Toutes les extensions diverses sont nécessaires pour faire face aux diverses demandes des administrés à qui nous devons fournir l'eau et l'électricité.

Je pense qu'il est quand même d'une sage politique d'augmenter ainsi d'une façon minime. Cette augmentation de 4 % ne correspond même pas à l'érosion monétaire qui est d'environ de 6 à 7 %.

Mme ROCHE. - Pour quand sont prévus ces 4 % d'augmentation ?

LE MAIRE. - Pour l'année prochaine.

Mme ROCHE. - Nous avons dit que nous ne ferions plus d'augmentation.

LE MAIRE. - Nous avons dit que nous ne retomberions plus dans les erreurs passées, à savoir faire une grosse augmentation d'un seul coup et ne plus faire d'augmentation par la suite.

Mme ROCHE. - Cette année, cela a été très dur.

M. FERRERE. - Nous n'avons pas d'argent pour payer les impôts. Des cultivateurs ont été obligés de vendre des animaux pour payer la Sécurité Sociale.

M. GERARD. - Nous avons fait faire une étude financière sur Saint-Denis. Dans cette étude, il est apparu que toutes les municipalités faisaient subir à leurs contribuables une augmentation de 8 à 10 %, chaque année. Comme nous n'avions pas fait d'augmentation régulière, nous nous sommes retrouvés dans une impasse et nous avons dû augmenter les impôts de 70 %.

Nous sommes encore imprudents en ne votant que 4 % et, je me demande si, dans les années suivantes, nous n'aurons pas des surprises désagréables.

Il est évident que cela crée des difficultés, mais, il y a quand même des mesures d'allègement prévues dans les cas bien précis et individuels. Il ne faut surtout pas se retrouver devant une impasse, comme l'année dernière.

Après toutes sortes de tractations, nous avons dû supprimer beaucoup d'investissements ou de réalisations intéressantes. Mais la ville se modernise et il faut quand même y penser. Par rapport au budget initial présenté, nous avons dû réduire de 280 000 000 de Frs. Ce n'est quand même pas facile à couper.

M. HOARAU. - Nous avons regardé tout ce qui était nécessaire. Si nous avions voulu faire ces réalisations, il aurait fallu 280 000 000 de plus. Ce n'était pas possible. Il n'est pas question d'effectuer tous les travaux en même temps.

M. FERRERE. - L'agriculture est morte, finie !

LE MAIRE. - Il est évident que les agriculteurs ont des difficultés en ce qui concerne la Sécurité Sociale, mais cela n'a rien à voir avec les impôts communaux

Mme ROCHE. - Cela s'ajoute tout de même aux dépenses !

M. FERRERE. - Les impôts sur le revenu ont été augmentés.

LE MAIRE. - C'est entendu, mais les impôts sur le revenu n'ont rien à voir avec les recettes communales. Ils n'ont aucune influence sur ce budget.

Mme ROCHE. - Il y a toutes les augmentations à la fois. Les gens sont gênés, d'une façon générale. A ce moment là, on ne voit pas simplement que la Mairie. Ne pourrait-on pas reculer d'un ans les travaux prévus ?

M. RIVIERE. - Ma collègue, cela ne fait que 25 000 000 d'engagés sur un budget de trois milliards. Je pense que ce n'est pas beaucoup.

Nous sommes dans une situation irréversible. Pour nous, il faut toujours aller de l'avant.

Mme ROCHE. - Saint-Pierre a stabilisé ses impôts pendant un an.

M. RIVIERE. - Nous pourrions vous donner en communication les centimes additionnels de toutes les autres communes et vous verrez que Saint-Denis est bien en arrière.

LE MAIRE. - Je vous rappelle les dépenses qui n'ont pas été prises en considération par la Commission des Finances :

- 2ème tranche des travaux d'aménagement du Barachois (plantations)	4 000 000
- plantations dans les écoles	2 000 000
- aménagement de l'esplanade située angle des rues Poivre et Bertin	2 500 000
- aménagement des abords dans les écoles neuves	4 000 000
- extensions diverses eau et électricité	2 000 000

- ravalement des façades dans les écoles :
 - . Chaudron S.I.D.R. I 1 500 000
 - . Sainte-Clotilde garçons 700 000
 - . Centrale 1 500 000
 - . Candide Azéma 1 000 000
- construction d'abris d'attente des cars 8 000 000

Vous avez pu constater que les gens attendent leur car, tous les jours sous la pluie et dans le vent. Nous avons prévu une dizaine d'abris, mais nous ne pourrions en faire que quelques uns.

- bassin d'apprentissage de la natation 24 000 000

Nous avons 24 500 élèves à Saint-Denis et seulement trois piscines, avec celle du Chaudron. Cela ne résoud pas tous les problèmes des écarts. Et, lorsque je parle de 24 500 enfants, cela ne concerne que le primaire ; il y en a encore 7 000 ou 8 000 dans le secondaire.

- crédits complémentaires relatifs aux salaires du personnel 42 000 000

L'augmentation du personnel, à elle seule, a été énorme, de 10 à 15 %. Cette année, nous avons pu payer tout le personnel, mais nous sommes à la limite des crédits disponibles.

Vous devez bien considérer que ce problème est un problème grave. Ce n'est pas de gaieté de coeur que la Commission des Finances a proposé d'augmenter les impôts communaux de 4 %. Dans cette commission, je rappelle qu'il y a M. Marcel HOARAU, M. Jack AFFEJEE, M. Maxime RIVIERE, M. Bruno BOYER, personnes qui ont une vue très complète des finances et des besoins communaux et qui jugent avec beaucoup de bon sens.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons étudier chaque chapitre du budget.

M. Maxime RIVIERE. - Monsieur le Maire, en ce qui concerne le chapitre 965 - domaine productif de revenus, article 7 153, je vous ferai remarquer que les stations service ont presque toutes été reprises par les trusts pétroliers. En conséquence, il serait peut-être bon d'augmenter les redevances des appareils distributeurs d'essence.

LE MAIRE. - Dans la mesure où cette augmentation ne touchera pas les gérants de pompes, nous pouvons envisager une augmentation de la taxe sur les appareils distributeurs d'essence.

Chaque chapitre ayant été étudié et adopté séparément, le budget primitif 1973 est adopté dans son ensemble, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, les 4 % d'augmentation ne vous sont pas imposés. C'est vous qui devez prendre la décision.

J'ai eu des contacts avec les représentants du S.Y.P.M.E.R. et de la CHAMBRE de COMMERCE. Ils m'ont dit que, bien entendu, ils étaient obligés de payer les 70 % d'augmentation, mais ils ont demandé que nous fassions une petite augmentation régulière, tous les ans, plutôt qu'une très importante tous les 5 ans. Il s'agit là d'une progression régulière qui évitera des surprises désagréables à nos successeurs et à nos administrés. Je pense que c'est une mesure de sagesse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter une majoration de 4 % environ, soit 319 centimes nouveaux, ce qui porte le nombre des centimes à 7 892.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande de croire que ce n'est pas de gaieté de coeur que nous vous demandons cette augmentation. Mais, la dépense que les administrés de Saint-Denis font pour leur commune est une dépense qui les touche directement, en ce qui concerne leur environnement, leurs enfants, leurs familles. Les réalisations sont immédiates. Vous-mêmes vous pouvez témoigner que notre action justifie les dépenses que nous faisons/

Avant de terminer, je voudrais remercier la Commission des Finances qui, inlassablement, pendant deux mois, presque quotidiennement, s'est réunie pour faire ce budget. Je remercie également Madame BEDIER, ainsi que les Services Comptables de la Mairie et, Monsieur DUPONT, Secrétaire Général, qui a été la chevillè ouvrière de ce budget.

(applaudissements).